



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2025-01
DU JEUDI 09 JANVIER 2025

Présents : MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Excusée : Mme Isabelle CALMET.

Objet de la décision : Ordures Ménagères - Recrutement CDD de remplacement

Le Bureau a délégation pour recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels, conformément au Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En raison d'un congé de maladie ordinaire d'un agent sur le poste de Chauffeur/Ripeur et afin d'assurer la continuité du service, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps complet à compter du 13 janvier 2025 et ce jusqu'au retour de l'agent :

- un poste d'Adjoint technique – C1

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn